



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE



- Projet Educatif De Territoire -

RENOUVELLEMENT PEdT

2022/2025

Trame destinée aux territoires sur lesquels des accueils de loisirs périscolaires (ALAE) sont organisés

Les PEdT visent à proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun. Ils tendent à favoriser le déploiement de loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

L'élaboration et la mise en application d'un PEdT sont suivies par un **comité de pilotage**, qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment).

Il convient à présent de concevoir et de déposer un nouveau PEdT pour la période 2022-2025.

Le Groupe d'Appui Départemental propose une trame pour vous aider à présenter ce nouveau projet. Cette trame est adaptée pour les collectivités restées à 4,5 jours d'école par semaine, autant que pour les collectivités passées à 4 jours d'école par semaine.

Votre comité de pilotage constitue une ressource qui vous permettra de compléter au mieux le présent document.

Les éléments que vous présenterez dans cette trame peuvent s'appuyer sur les éléments produits lors de la phase d'auto-évaluation que vous avez menée.

Le recours au présent outil est recommandé. Il n'a toutefois pas de caractère obligatoire. Vous pouvez, si vous le souhaitez, transmettre votre projet sur tout support que vous jugez plus adapté.

Cette trame et/ou les documents que vous élaborerez sont à envoyer à la DDCS, à la DSDEN et à la CAF pour information, **avant la fin du mois de juin 2022**, aux 3 adresses électroniques suivantes :

rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr

dsp.caftoulouse@caf.fr

ddcs-PEdT@haute-garonne.gouv.fr

Si votre PEdT reçoit un avis favorable des trois institutions, une convention de PEdT vous sera transmise. Il vous reviendra de la signer et de la retourner à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Par souci de concision, le terme « ALAE » (accueil de loisirs associé à l'école) est utilisé dans ce document ; il recouvre ici les accueils de loisirs périscolaires déclarés, qui utilisent parfois d'autres acronymes (CLAE, AIC, ALP, etc.).

De la même manière, le terme « NAP » (nouvelles activités périscolaires) recouvre ici les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs ; ces activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées peuvent parfois utiliser un autre acronyme (TAP).

Sommaire

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES :	4
<u>A. Périmètre territorial du projet</u>	4
<u>B. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2022-2025 :</u>	4
<u>C. Le ou Les coordonnateurs du PEdT :</u>	5
<u>D. Périmètre d'âges du PEdT :</u>	6
<u>E. Organisation du temps scolaire :</u>	6
<u>F. Périmètre temporel du PEdT :</u>	7
II. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU PEDT	9
Si vous avez mené une démarche d'évaluation sur votre territoire à l'aide de la « Trame d'aide à l'auto-évaluation des PEdT », et si vous avez déjà transmis ce document aux institutions, vous pouvez passer directement chapitre 2.P du présent document (page22 - synthèse du diagnostic et définition des défis/enjeux éducatifs).	9
1. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :	9
2. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :	9
3. Accessibilité	10
4. Transformation prévue des modes d'accueil :	11
5. Articulations « nouvelles » activités périscolaires – ALAE :	12
6. Lien avec les projets d'école :	13
7. Règlementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire	14
8. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)	16
9. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées	16
10. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées	16
11. Tarification prévue :	16
12. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires :	17
13. Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE/ALSH/ALAC :	17
14. Dispositifs existants/nouveaux	18
15. Evolution des ressources matérielles du territoire	18
16. Evolution des ressources humaines du territoire	19
17. Les contraintes du territoire	19
18. Liens avec les Familles	19
19. Synthèse du diagnostic et définition des défis/enjeux éducatifs :	21
III. OBJECTIFS DU PEDT 2022-2025 :	23
<u>A. Une référence commune : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :</u>	23
<u>B. Tableau de synthèse du projet :</u> (à compléter en concertation avec les membres du comité de pilotage)	24
IV. GOUVERNANCE : LE COMITÉ DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEDT	26
<u>1. Le comité de pilotage du PEdT</u>	26
<u>2 Les autres instances</u>	27
V. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE	29

Glossaire

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (anciennement AVS)

ALAC : accueil de loisirs associé au collège = CLAC

ALAE : accueil de loisirs associé à l'école = CLAE = accueil de loisirs périscolaire

ALSH : accueil de loisirs sans hébergement = accueil de loisirs extrascolaire

APC : activités pédagogiques complémentaires menées dans le cadre scolaire pour une durée de 36h par an.

Atelier Etude : atelier encadré par un enseignant ou un intervenant qualifié, qui permet aux enfants de faire leurs devoirs en bénéficiant de la présence d'un adulte compétent

ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles

AVL : Auxiliaire de Vie de Loisirs, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps extrascolaire.

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps scolaire et parfois périscolaire. Ancienne appellation des AESH.

CAF : caisse d'Allocations familiales

CCAS : centre communal d'action sociale

CEJ : Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement signé entre la CAF et une collectivité locale afin de développer et d'optimiser l'offre d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.

CLAE : centre de loisirs associé à l'école = ALAE = accueil de loisirs périscolaire

CLAC : accueil de loisirs associé au collège = ALAC

CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité

Contrat de ville : contrat cadre dans lequel tous les partenaires de la politique de la ville indiquent leurs actions en faveur des quartiers en décrochage

CPE : conseiller-ère principal-e d'éducation

DDCS : direction départementale de la cohésion sociale

DGA : directeur-riche général-e adjoint-e des services

DGS : directeur-riche général-e des services

DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale

DSR Cible : dotation de solidarité rurale perçue par les communes de moins de 10000 habitants les plus défavorisées

DSU Cible : dotation de solidarité urbaine perçue par les communes de plus de 5000 habitants les plus défavorisées

EPCI : établissement public de coopération intercommunale. Par exemple, les communautés de communes sont des EPCI ; les SIVOM ou SIVU sont également des EPCI.

Extrascolaire : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il n'y a pas école (samedi, dimanche et vacances)

IA-DASEN : inspecteur-riche d'académie, directeur-riche académique des services de l'éducation nationale

IME : institut médico-éducatif

ITEP : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

NAP : nouvelles activités périscolaires. Cet acronyme recouvre ici les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. NAP = TAP

Périscolaire : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il y a école (matin avant la classe, pause méridienne, après-midi après la classe, soir). Par exemple, s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.

PEdT : projet éducatif de territoire

RPI : regroupement pédagogique intercommunal

SIVOM : syndicat intercommunal à vocation multiple

SIVU : syndication intercommunal à vocation unique

TAP : temps d'activités périscolaires. Cet acronyme recouvre les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. TAP = NAP

I. Informations générales :

A. Périmètre territorial du projet

Nom de la Commune, ou EPCI, ou RPI porteur du projet 2022-2025 :

Labastide Beauvoir

B. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2022-2025 :

		0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire	uniquement les ALAE (déclarés à la DDCS)		X	X		
	uniquement les accueils périscolaires non déclarés (= pas les ALAE)					
	Ou tout type d'accueil et d'activité périscolaire					
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi						
Garderie du mercredi avant l'après-midi (à la sortie des classes)			X	X		
Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances + mercredi si commune avec école à 4 jours) et séjours de vacances						
Restauration scolaire			X	X		
Bâtiments scolaires			X	X		
Accueils de la petite enfance (crèche, relais assistantes maternelles, etc.)						

C. Le ou Les coordonnateurs du PEdT :

ELU PILOTE	
Nom Prénom	DURAND André & JOLIBOIS Franck
Fonction	Maire & Adjoint au Maire
Adresse postale	Mairie de Labastide-Beauvoir 19 Av. du Lauragais 31450 Labastide-Beauvoir
Téléphone	05 61 81 83 90
Adresse électronique individuelle	accueil@labastide-beauvoir.fr, élus@labastide-beauvoir.fr

La coordination du PEdT figure-t-elle dans les missions d'un salarié ? oui non

Si oui, ce salarié est : un agent public un salarié d'association

Si oui, dans la fiche de poste de ce technicien coordonnateur, quel temps de travail est affecté à la coordination du PEdT ?

- un Equivalent Temps Plein (1 ETP = 1607 heures par an)
 entre 1 ETP et 0,5 ETP entre 0,5 ETP et 0,25 ETP
 entre 0,25 ETP et 0,10 ETP entre 0,10 ETP (ou 160 heures par an) et 72 heures par an (soit 2h/semaine d'école)
 entre 72 heures par an et 36 heures par an (soit 1h/semaine d'école)
 moins de 36 heures par an

La fiche de poste de ce salarié intègre-t-elle un temps de préparation, d'animation et de suivi du comité de pilotage ? oui non

Le poste de ce salarié bénéficie-t-il d'une aide au titre du CEJ ? oui non

Si oui, pour quelle quotité de travail (en % par rapport à un temps plein) ?

TECHNICIEN COORDONNATEUR	
Nom Prénom	
Fonction exacte	
Employeur	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse électronique individuelle	

D. Périmètre d'âges du PEdT :

Votre PEdT concerne les enfants/jeunes de : cocher une seule case

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 3 à 6 ans uniquement | <input type="checkbox"/> 6 à 11 ans uniquement |
| <input type="checkbox"/> 3 à 11 ans uniquement | <input checked="" type="checkbox"/> 3 à 17 ans uniquement |
| <input type="checkbox"/> 0 à 11 ans uniquement | <input type="checkbox"/> 0 à 17 ans uniquement |
| <input type="checkbox"/> Autres bornes d'âges : | |

Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications de l'âge des enfants/jeunes concernés ?

- oui non

E. Organisation du temps scolaire :

L'organisation de la semaine scolaire (4j / 4,5j) est-elle la même sur l'ensemble du territoire concerné par le PEdT ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Semaine de 4 jours et demi

Le choix d'organisation de la semaine scolaire est-il soumis à des contraintes ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, lesquelles ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Transports | <input type="checkbox"/> Organisation du service de restauration |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coordination avec d'autres communes (RPI) | <input type="checkbox"/> Demande spécifique des parents |
| <input checked="" type="checkbox"/> Demande spécifique des enseignants | <input checked="" type="checkbox"/> Impact financier sur les parents |
| <input checked="" type="checkbox"/> Impact financier sur la collectivité | |
| <input type="checkbox"/> Difficulté à mobiliser un nombre suffisant de personnes pour couvrir les taux d'encadrement réglementaires | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Difficulté à mobiliser des intervenants bénévoles ou salariés pour les activités périscolaires | |
| Autres : | |

Renseignez votre organisation horaire prévue à la rentrée de septembre 2022 (= année scolaire 2022-2019) :

- Joignez en Annexe 1 un schéma de l'organisation d'une semaine type au 01/09/2022
- Joignez en Annexe 2 un schéma de l'organisation d'un mercredi type au 01/09/2022 (pour des détails, Cf. dernière page du document)

Si votre territoire a choisi de rester à 4,5 jours d'école, pouvez-vous expliquer quelles sont les raisons de ce choix ?

Ce choix est en cohérence avec les préférences pédagogiques des maitresses, principalement des classes d'élémentaires.

L'intercommunalité, le Sicoval, est compétente en matière d'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. En 2021, les rythmes scolaires ont été débattus en Conseil de Communauté, et un très large consensus et même une unanimité s'est prononcée pour un rythme de 4,5 jours par semaine, dans l'intérêt des enfants.

De ce fait, la commune n'ayant pas en charge l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires, aucun mode de garde n'est proposé les mercredis matin, ce qui peut poser des problèmes financiers pour bon nombre de parents d'élève.

Les discussions/débats sur l'organisation de la semaine scolaire sont-ils clos ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

F. Périmètre temporel du PEdT :

Temps extrascolaire = les jours où il n'y a pas école. Exemple : samedi et vacances.
S'il n'y a pas école le mercredi matin, alors le mercredi est du temps extrascolaire.

Temps périscolaire = temps libre (hors temps de classe) les jours où il y a école. Exemple : s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.
Le temps périscolaire inclut le temps du matin avant la classe, le temps de pause méridienne et le temps de fin d'après-midi (après la classe) ou de soirée.

La réforme des rythmes éducatifs, en maintenant le temps hebdomadaire de classe à 24h et en instaurant une demi-journée de classe supplémentaire dans la semaine, a réduit la durée du temps de classe quotidien de 45 mn (dans la majorité des cas) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pendant ces 3 heures (parfois 4x45mn, d'autres fois 3x1h ou 2x1h30...), les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP). Elles occupent seulement une partie du temps périscolaire, qui est beaucoup plus vaste.

L'objectif des PEdT est de développer la cohérence, la continuité et la complémentarité éducatives des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année de l'enfant et/ou du jeune.

Votre PEdT concerne en 2022 : cocher autant de cases que vous le souhaitez

Territoire avec école sur 4,5 jours

- le temps des NAP
- tout le temps périscolaire avant la classe
- tout le temps périscolaire de pause méridienne
- tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi
- le temps périscolaire du mercredi pause méridienne
- le temps périscolaire du mercredi après-midi

II. Eléments de diagnostic du PEdT

Si vous avez mené une démarche d'évaluation sur votre territoire à l'aide de la « Trame d'aide à l'auto-évaluation des PEdT », et si vous avez déjà transmis ce document aux institutions, vous pouvez passer directement chapitre 2.P du présent document (page 22 - synthèse du diagnostic et définition des défis/enjeux éducatifs).

1. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :

		0-3 ans	3-6 ans	6-11 ans	11-15 ans	15-18 ans
2022	Nbre d'enfants « scolarisés » sur le territoire	0	42	65	-	-

Si une évolution significative est prévue entre 2022 et 2025, quelles précisions pouvez-vous apporter ?

La création d'un nouveau lotissement « Le belvédère » (56 logements) devrait permettre un maintien de la répartition des enfants et jeunes au sein de notre commune voire une augmentation.

2. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :

En 2022	Ecole maternelle 3-6 ans	Ecole élémentaire 6-11 ans	Ecole primaire (maternelle + élémentaire) 3-11ans	Collèges	Lycées
Nombre d'établissements scolaires	0	0	1	0	0
Nombre de classes	0	0	5	0	0
Nombre de classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire)	0	0	0	0	0

Si une évolution significative est prévue entre 2022 et 2025, quelles précisions pouvez-vous apporter ?

Aucune évolution envisagée pour les années à venir

[retour sommaire](#)

3. Accessibilité

Accueil des enfants en situation de handicap

Dans le cadre de votre PEdT, des partenariats sont-ils développés avec des IME ou des ITEP ?

oui non ne sait pas

Dans le cadre de votre PEdT, proposerez-vous aux acteurs éducatifs de votre territoire, des formations pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ?

oui non ne sait pas

Si oui, précisez :

Quelle analyse faites-vous de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

Les enfants en situation de handicap sont très peu nombreux sur les temps scolaires, périscolaires. Ces enfants sont accueillis et intégrés sur tous les temps scolaires et périscolaires.

Accessibilité géographique

Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité géographique des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

- Adaptation des équipes afin de rendre accessibles tous les temps d'accueil.
- Aménagements si nécessaire, au cas par cas.
- Les différents espaces de loisir dans et hors de l'école sont dans l'ensemble facilement accessibles par l'ensemble des enfants et jeunes de la commune.
- Une navette assure le transport des enfants entre l'école et la structure d'accueil du mercredi après-midi à Baziège

Accessibilité financière

Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité financière des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

Une grille tarifaire selon les quotients familiaux est mise à jour régulièrement pour les deux accueils de la commune (ALAE, restauration scolaire).

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Tarif 1/2 h d'animation	0,31€	0,36€	0,43€	0,45€	0,48€	0,52€	0,55€
Repas	1,00€	2,80€	2,90€	3,00€	3,20€	3,50€	3,90€

Ponctuellement, une participation du CCAS est proposée, en réponse aux demandes des familles.

[retour sommaire](#)

4. Transformation prévue des modes d'accueil :

Entre 2022 et 2025

Quelle transformation ?		Transformation d'une garderie périscolaire en accueil de loisirs périscolaire déclaré (ALAE...)	Transformation d'un accueil de loisirs périscolaire (ALAE...) en garderie périscolaire	Création d'un accueil de loisirs associé au collège (ALAC, CLAC, etc.)
	Si oui, cochez			
	Indiquer la date de mise en œuvre prévue de cette transformation			
	Précisez les raisons :			
Publics concernés	Age des mineurs concernés			
Périodes concernées	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du matin ? (oui / non)			
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du midi ? (oui / non)			
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du soir ? (oui / non)			

Autre transformation notable dans l'organisation de l'accueil des enfants/jeunes dans le temps périscolaire hors mercredi ?

Territoire avec écoles à 4,5 jours : Le cas échéant, décrivez toute transformation notable prévue entre 2022 et 2025 dans l'organisation de l'accueil des enfants le mercredi après la classe (restauration, garderie, accueil de loisirs du mercredi après-midi, liens avec associations sportives, culturelles, etc.) ?

Maintien des services existants : ALAE périscolaire, restauration scolaire

Territoire avec écoles à 4 jours : Le cas échéant, décrivez toute transformation notable prévue entre 2022 et 2025 dans l'organisation de l'accueil des enfants/jeunes le mercredi (modalités de prise en charge des enfants le mercredi matin, modalités de prise en charge des enfants le mercredi après-midi, restauration, garderie, accueil de loisirs, liens avec associations sportives, culturelles, etc.) ?

[retour sommaire](#)

5. Articulations « nouvelles » activités périscolaires – ALAE :

Pendant les 3 heures hebdomadaires « libérées » par la réforme, les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP).

Lorsqu'un ALAE était déjà organisé sur le territoire avant la réforme, les NAP ont pu être mises en œuvre de façons différentes :

1. les NAP sont intégrées dans la programmation de l'ALAE et dans son projet pédagogique, et placées sous la responsabilité du directeur de l'ALAE. Ces nouvelles activités ont alors permis d'enrichir l'offre d'activités préexistantes dans l'ALAE, sans nécessairement faire l'objet d'une communication spécifique en tant que « NAP ».
- ou
2. les NAP sont juxtaposées à la programmation de l'ALAE, sans lien réel avec son projet pédagogique. La programmation des NAP a parfois été confiée à une autre personne que le directeur de l'ALAE, voire à un autre service ou à une autre entité juridique. Dans ce cas, les NAP ont fait l'objet d'une communication séparée de celle de l'ALAE, avec des modalités d'inscription distinctes.
- ou
3. de nombreuses situations intermédiaires, différentes ou mélangeant les 2 cas cités, peuvent exister en fonction des particularités des territoires et des ressources disponibles ou non.

A terme, les cas 2 et 3 ont vocation à se rapprocher du cas 1 (sans pour autant que cela mette fin à la gratuité de ces 3 heures, là où les collectivités souhaitent maintenir cette gratuité). En effet, lorsque les NAP sont organisées ou identifiées séparément de l'ALAE, cela peut parfois nuire à la cohérence et à la continuité éducatives, ou au respect du rythme des enfants.

Par exemple : certaines collectivités conçoivent les NAP comme des activités à part, distinctes de l'ALAE et régies par l'obligation de se limiter à 3h hebdomadaires. Ces collectivités se contraignent à organiser les NAP sur 4 x 45 mn par semaine en dépit du fait que les séquences de 45 mn sont parfois trop courtes pour mener l'activité, notamment lorsqu'elles sont organisées sur le temps du goûter. Dans ce cas précis, les encadrants sont obligés de presser les enfants pour parvenir à mener les activités à leur terme, ce qui n'est pas favorable au respect du rythme de vie des enfants.... Il est possible de remédier à cette situation, en fondant les NAP dans l'offre globale d'activités de l'ALAE, ce qui permet de s'affranchir du carcan des 4x45mn, en allongeant par exemple la durée, si nécessaire. **Les NAP deviennent alors des activités périscolaires organisées dans le cadre de l'ALAE et viennent enrichir le projet pédagogique de celui-ci.** Si ces NAP sont structurées par cycles de plusieurs semaines avec une progression des apprentissages ou des pratiques, elles deviennent des « ateliers » ou des « parcours » proposés dans le cadre de l'ALAE, sans changer d'intervenants et sans altérer la qualité de l'activité. Il est important d'expliquer ce changement aux parents, en précisant qu'il ne réduit pas la diversité ni la qualité des activités proposées. Ce changement contribue à une meilleure coordination de l'action éducative dans le temps périscolaire. Il permet également de positionner clairement le directeur d'ALAE comme responsable pédagogique ; il peut alors légitimement aider et donner des conseils aux intervenants des « ateliers » ou des « parcours », même si ceux-ci sont des intervenants extérieurs. Il peut également plus facilement vérifier l'honorabilité (casier judiciaire, etc.) des intervenants en saisissant leur identité dans l'application de télédéclaration des accueils de mineurs.

La collectivité pourra ensuite, dans le respect des demandes formulées par la CAF, identifier dans la programmation globale de son ALAE trois heures hebdomadaires qu'elle désignera comme les activités périscolaires ouvrant droit à la prestation « aide spécifique aux rythmes éducatifs ASRE » (rappel : l'ASRE permet une prise en charge de la CAF même lorsque l'activité est gratuite pour les enfants. Ce n'est pas le cas pour la prestation de service classique pour les accueils de loisirs périscolaires, qui nécessite un paiement – même minime – par les usagers).

Le PEdT influe-t-il sur le projet pédagogique de l'ALAE ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, comment ?

Le projet pédagogique de l'ALAE est une déclinaison du PEDT et répondant aux objectifs de ce dernier.

Les NAP sont-elles articulées avec le projet pédagogique de l'ALAE ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, comment ?

Les NAP (TAP) sont intégrées dans le projet pédagogique de l'ALAE et font partie intégrante de ce dernier.

Tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), après la fin de la classe à 16h, les enfants ont la possibilité de participer à des animations, des ateliers ou des parcours portés par l'équipe des animateurs ou des intervenants associatifs. Ils peuvent également ne pas participer à ces TAP et organiser des jeux entre eux ou ne rien faire au sein de l'ALAE du soir se déroulant dans l'enceinte de l'école.

Dans le cas où les NAP font l'objet d'une communication propre, ou d'une programmation séparée de celle de l'ALAE :

Est-il nécessaire que les NAP continuent à être identifiées / communiquées aux parents différemment de l'ALAE ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, pourquoi ?

Cette distinction permet de mettre en évidence les projets de TAP proposés par l'équipe d'animation de l'ALAE, de permettre aux enfants et parents de faire un choix parmi les activités multiples et variées. Ces TAP nécessitent une inscription spécifique.

6. Lien avec les projets d'école :

Parents, écoles, ALAE, ALSH, associations, acteurs de l'éducation populaire, de l'accompagnement à la scolarité, de la réussite éducative, du médico-éducatif, de l'orientation, etc. les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.

Sont recherchées l'articulation des activités éducatives proposées en périscolaire avec les projets mis en œuvre sur le temps scolaire, et **leur cohérence**.

Avez-vous eu connaissance du ou des projets d'école?

oui non ne sait pas

Si non, pour quelles raisons ?

Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et le PEdT ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Une des bases du PEdT est de renforcer cette articulation. Un point essentiel est le renforcement de la concertation entre les différents acteurs des temps scolaires et périscolaires.

Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires (ALAE) ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Les objectifs du projet d'école sont, pour partie, intégrés au projet pédagogique de l'ALAE.
Le lien entre enseignants et animateurs fait partie des priorités et quelques projets communs sont réalisés au cours de l'année.

Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets/parcours/activités périscolaires hors ALAE (lorsque les NAP ne sont pas intégrées aux ALAE) ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Le choix d'organisation des APC a-t-il fait l'objet d'une concertation entre les acteurs éducatifs ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si non, pour quelles raisons ?

Les enseignantes estiment que l'APC est un temps scolaire qui doit être déterminé par l'école.
Les contraintes de gestion de l'ALAE ont été prises en compte.
L'ALAE a su s'adapter aux APC, se déroulant sur le temps des TAP (16h-17h)

7. Réglementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire

Les activités périscolaires peuvent être organisées sous la responsabilité d'une garderie (avec plusieurs limites réglementaires) OU sous la responsabilité d'un ALAE.

Sur votre territoire, organisez-vous des garderies ?

oui non

Si oui, pour quels publics (tranches d'âge), quels jours et sur quels créneaux horaires?

Des activités physiques et sportives sont-elles organisées dans ces garderies ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ? Et quelle est la qualification (diplôme, etc.) de l'intervenant ?

Conjointement à la réforme des rythmes éducatifs, lorsqu'un PEdT est organisé sur le territoire concerné, les règles en vigueur dans les ALAE ont été assouplies sur trois points :

- il est dorénavant possible de déclarer un ALAE à partir d'1h quotidienne (continue ou non) de fonctionnement des activités (à la place de 2h avant la réforme)
- il est dorénavant possible de comptabiliser les intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement réglementaires (ce n'était pas possible avant la réforme)
- il est dorénavant possible d'abaisser les taux d'encadrement, sans que ceux-ci puissent être inférieurs à 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans (contre 1 animateur pour 10 avant la réforme), et 1 animateur pour 18 mineurs de 6 ans et plus (contre 1 animateur pour 14 avant la réforme).

Si un accueil de loisirs périscolaire (ALAE) est organisé sur le territoire : présenter les éventuels assouplissements de la réglementation utilisés :

1. [Taux d'encadrement assouplis :](#)

oui non

Si oui :

- pour quel(s) public(s) ?

3-6 ans 6-11 ans 11-17 ans

- à quel(s) moment(s) ?

sur tout le temps des NAP sur une partie du temps des NAP, laquelle :

sur tout le temps du matin sur une partie du temps du matin, laquelle :

sur tout le temps du midi sur une partie du temps du midi, laquelle :

sur tout le temps du soir sur une partie du temps du soir , laquelle

sur le temps du mercredi **midi avant le repas (uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur le temps du mercredi après-midi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur une autre partie du temps du mercredi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**, laquelle

[Autre\(s\) période\(s\) aux taux assouplis ou précisions éventuelles :](#)

2. [Inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement :](#)

oui non

Si oui, à quel(s) moment(s) ?

sur tout le temps des NAP sur une partie du temps des NAP, laquelle :

sur tout le temps du matin sur une partie du temps du matin, laquelle :

sur tout le temps du midi sur une partie du temps du midi, laquelle :

sur tout le temps du soir sur une partie du temps du soir , laquelle

sur le temps du mercredi **midi avant le repas (uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur le temps du mercredi après-midi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur une autre partie du temps du mercredi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**, laquelle

[Autre\(s\) période\(s\) avec inclusion des intervenants ponctuels dans le taux d'encadrement ou précisions éventuelles :](#)

3. [La durée quotidienne de fonctionnement de votre ALAE est :](#)

- Inférieure à 1h par jour
- Comprise entre 1h et 2h par jour
- Supérieure ou égale à 2h par jour

[retour sommaire](#)

8. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)

[Remarques ou précisions éventuelles sur les modalités d'inscription :](#)

Les modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités proposées sont identiques aux activités préexistantes.

Les enfants ont le choix de s'inscrire à une activité ou à un atelier, ou à un parcours mené par un animateur ou par un intervenant associatif, sur le temps du soir de 16h00 à 17h30. Cette inscription se fait pour une période donnée qui s'étale entre deux périodes de vacances.

9. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées

[Remarques ou précisions éventuelles sur la qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées :](#)

Une attention particulière est portée à la qualité des activités menées.

Les animateurs écrivent et mettent en place des projets d'animations en cohérence avec le projet de l'ALAE et donc du PEDT.

Les animateurs bénéficient, autant que possible, de formations, sur le sens donné à l'action.

[Uniquement pour les territoires avec écoles à 4 jours :](#) joindre en ANNEXE 4 le projet pédagogique actuel (ou prévu) de l'accueil de loisirs extrascolaire du mercredi.

10. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées

[Remarques ou précisions éventuelles sur la diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées :](#)

Une attention particulière est portée à la diversité des activités proposées.

11. Tarification prévue :

[Territoire avec des écoles à 4 jours :](#) des solutions sont-elles proposées à tous les parents concernés pour la garde de leurs enfants le mercredi matin et le mercredi pause méridienne ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

[Si non, pourquoi ? Et comment y remédier ?](#)

[Territoire avec des écoles à 4 jours :](#) les solutions pour la garde des enfants le mercredi matin et le mercredi pause méridienne incluent-elle le transport des enfants ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

[Si non, pourquoi ? Et comment y remédier ?](#)

Territoire avec écoles à 4 jours : la tarification des modes de garde proposés (et des transports éventuels) permet(tra)-t-elle la fréquentation de tous les enfants, y compris ceux de familles défavorisées ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si non, pourquoi ? Et comment y remédier ?

Territoire avec des écoles à 4,5 jours ou à 4 jours : Globalement, quelle analyse faites-vous de la tarification proposée ? Identifiez-vous des chantiers prioritaires à mener dans les années à venir pour faire évoluer favorablement votre tarification ?

Malgré la crise que tout le monde subit, l'objectif serait de maintenir les tarifs de l'Accueil de Loisirs et du restaurant scolaire.

Du fait des difficultés actuelles rencontrés par l'entreprise fournissant les repas, les tarifs de la restauration viennent d'augmenter en septembre 2022. Afin d'amortir l'augmentation des tarifs, le nombre de tranches tarifaire, liées au quotient familial, a été augmenté au bénéfice des familles les plus modestes.

Nous espérons pouvoir maintenir ces tarifs malgré une inflation importante.

12. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires :

Globalement, quel regard portez-vous sur la fréquentation des activités périscolaires et/ou extrascolaires ? (y a-t-il des besoins non pourvus ? quels sont les points saillants ? toutes les tranches d'âges fréquentent-elles les activités ? mixité de genre ? mixité sociale ? est-ce que ce sont toujours les mêmes enfants qui fréquentent les activités ou bien tous les enfants et les jeunes ont-ils une fréquentation identique ?...)

La fréquentation des activités périscolaires est en constante croissance (95% le midi et 70% le soir).

Bien que les effectifs scolaires soient plutôt stables, il existe un besoin de mode de garde très important sur la commune. En effet, de nombreux enfants ont leurs parents qui travaillent sur la métropole et ont des déplacements journaliers importants.

Les enfants et leurs parents sont tous informés des activités mises en place sur les temps périscolaires. Tous les enfants ont accès à tous les projets adaptés à leur âge. Certains enfants fréquentent plus les activités menées et d'autres moins, selon leurs besoins et leurs envies.

Les animateurs varient les propositions afin de répondre aux besoins du plus grand nombre.

Une attention bienveillante des équipes à l'égard de chaque enfant est incitée afin de favoriser la connaissance de chaque personne, pour que l'enfant soit identifié et non noyé dans un groupe.

13. Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE/ALSH/ALAC :

(Exemple : activités classiques des clubs sportifs ou des associations socioculturelles destinées aux enfants/jeunes en soirée ou le mercredi après-midi, etc.)

Quel est l'impact éventuel du PEdT sur l'évolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE/ALSH ?

Très faible

[retour sommaire](#)

14. Dispositifs existants/nouveaux

De nouveaux dispositifs sont-ils en projet sur votre territoire entre 2022 et 2025 ?

	Existant en 2022		En projet sur 2022-2025		Remarques éventuelles :
	OUI	NON	OUI	NON	
Convention Territoriale Globale (CTG)	X				
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)		X		X	
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)		X	X		
En dehors du CLAS, autres dispositifs contribuant à la parentalité (LAEP, REAAP, médiation familiale, espace de rencontre, etc.). Lesquels ?		X		X	
Contrat de Ville		X		X	
Dispositifs relevant de la Réussite Educative (PRE, cellule de veille, etc.)		X		X	
Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)		X		X	
Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD)	X				
Autres : Espace de Vie Sociale			X		En collaboration avec le Foyer Rural

Le cas échéant, comment le PEdT contribuera-t-il à cette évolution ?

Le PEDT peut agir comme un levier pour l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune. Il peut aider à la mise en place d'un lien réel entre les différents acteurs avec comme point de convergence, l'enfant. Pour cela, il est nécessaire de faire évoluer ou de créer des collaborations concrètes : règlement intérieur, socle commun de compétences et de connaissances, ...
Malgré la compétence intercommunale en matière de politique jeunesse, la commune enrichira sa politique éducative avec le foyer rural.

15. Evolution des ressources matérielles du territoire

De nouveaux équipements pouvant accueillir des enfants de 3 à 11 ans ou des jeunes sont-ils prévus sur votre territoire entre 2022 et 2025 (ex. : nouvelle école, salle polyvalente, bibliothèque, ludothèque, gymnase, musée, city-stade...)?

Un projet de création d'une aire « multi-loisir » est en cours et est porté par le conseil municipal des jeunes. Cette aire pourrait contenir un city-stade, une rampe, des zones arborés, ...

Des locaux/salles/espaces/matériels font-ils l'objet d'une mutualisation entre l'école et la structure qui organise les activités périscolaires (mairie ou association) ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quels sont ces locaux/salles/espaces/matériels ?

La grande majorité des activités périscolaires sont réalisées au sein des locaux de l'école. La mairie met à disposition ses salles communales (au nombre de trois) pour des animations particulières nécessitant un plus grand espace.

[retour sommaire](#)

16. Evolution des ressources humaines du territoire

Remarques éventuelles sur l'évolution des ressources humaines œuvrant au contact des enfants et des jeunes sur le territoire

Une prise de conscience globalisée est faite par rapport aux agents travaillant au sein de la collectivité. De nombreux agents ont plusieurs missions et interviennent sur des services complémentaires (ATSEM école – Animatrice ALAE, Agent technique – Animatrice ALAE, Agent de restauration – Animatrice ALAE). Malgré la complexité de la gestion et de la lisibilité du public, cela permet d'avoir des codes communs, un respect des missions de chacun, et surtout une connaissance du public et une meilleure liaison des services les uns avec les autres.

Les personnes au contact des enfants et des jeunes dans le cadre du PEdT vont-elles bénéficier de formations spécifiques ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui : quelles formations ? pour quels publics (animateurs, agents techniques, intervenants, etc.) ?

La commune favorise la formation de ses agents, afin de les faire monter en compétence.

17. Les contraintes du territoire

Les contraintes du territoire (exemple : transports, éloignement des centres urbains, difficultés de recrutement d'animateurs, absence d'associations sur le territoire, ...) vont-elles évoluer ? Précisez :

Loin de l'agglomération toulousaine, la commune ne bénéficie pas d'un réseau de transports en commun performant. Le recrutement des animateurs est souvent local, du fait des emplois du temps journaliers et des pauses dans la journée. De plus, comme dans beaucoup de services, les emplois d'agent d'animation et/ou d'agent d'entretien ou de restauration, demeure peu attractif du fait d'une rémunération insuffisante au regard des contraintes imposées (petit contrat, peu d'heures proposées, ...).

A ce jour, nous ne voyons pas d'évolution favorable de l'ensemble de ces paramètres que la commune ne maîtrise pas.

18. Liens avec les Familles

Quelle analyse faites-vous des modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires ?

Dans le cadre du Plan de relance « Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires », la mairie a pu doter l'école d'un Espace Numérique de Travail (ENT) permettant le lien entre la structure et les parents d'élèves. Cet ENT a aussi été rendu accessible aux services de la Mairie et en particulier à l'ALAE qui communique avec les parents par cet intermédiaire.

Depuis la rentrée 2021, l'inscription à l'ALAE et au service de restauration s'effectue, en début d'année, de manière dématérialisée via le portail de Démarches Simplifiées « demarches.adullact.org »

Les plannings des TAP sont diffusés aussi bien par voie numérique que par papier dans les cartables. Ils sont affichés à l'entrée de l'école.

Quelle analyse faites-vous des modalités de participation des familles autour des activités périscolaires et extrascolaires ? (organisation d'événements par les parents, animation d'un atelier par un parent, réunion de parents, implication de parents dans la communication, implication de parents dans l'évaluation, ...)

Les parents délégués ou les membres de l'association des parents d'élèves sont très impliqués dans la vie autour de l'école. Ils organisent de nombreuses manifestations annuelles (lotos, collectes, vide ta chambre,...) et s'impliquent dans les manifestations impliquant les enfants (fête de l'école, carnaval,...)

Reste encore à mobiliser les autres parents, ceux qui peut-être n'utilisent les services que comme des consommateurs. Une implication des familles est proposée, sur la base du volontariat, à la présentation d'un atelier ou d'un projet sur des temps périscolaires. Mais, la communication sur cette implication mériterait d'être plus efficace.

Au-delà des activités périscolaires et extrascolaires, quelle analyse faites-vous des questions de parentalité dans le cadre du PEdT (ex. : groupe de parole, café des parents, conférence destinée aux parents...) ?

Le cas échéant, si votre territoire bénéficie d'un CLAS, décrivez les articulations existantes entre le projet et les actions du CLAS et les (autres) actions menées dans le cadre du PEdT ?

[retour sommaire](#)

19. Synthèse du diagnostic et définition des défis/enjeux éducatifs :

Quels sont les points forts / avancées remarquables de votre PEdT précédent (2015-2022) ?

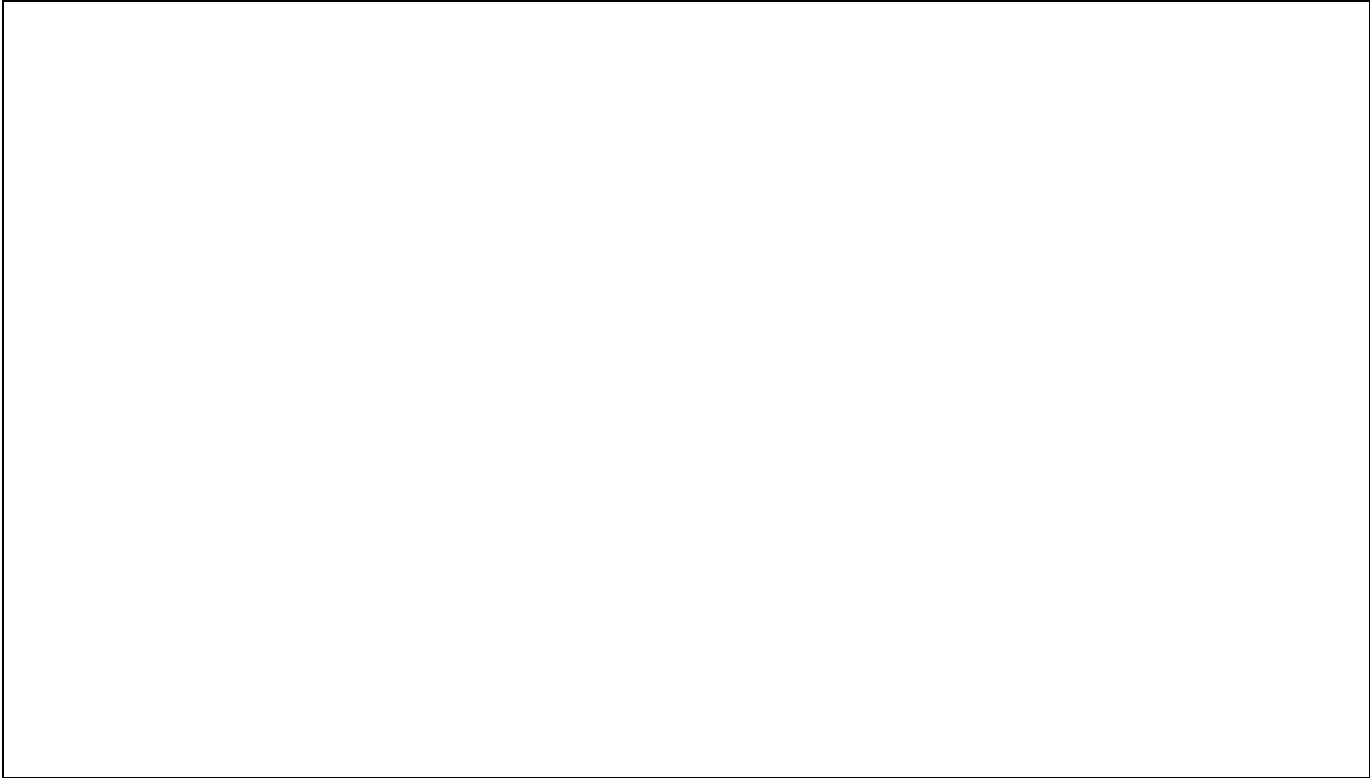
- Le PEDT a donné une plus grande légitimité aux actions éducatives.
- Il a permis une ouverture des partenaires les uns envers les autres (principalement ALAE ↔ Ecole).
- Le PEDT a été un levier de travail avec les enseignants.
- Les partenaires ont entamé des réflexions sur le sens éducatif de leur action.
- Certaines associations se mobilisent de plus en plus, autour de l'éducation.
- Des actions concrètes ont vu le jour, tant avec les services municipaux que dans le rapport entre partenaires éducatifs et association.
- Un conseil municipal des jeunes a été mis en place avec un réel travail de réflexion et d'action sur les conditions de vie des enfants au sein de notre commune.

Quelles sont les zones d'amélioration de votre PEdT précédent (2015-2022) ?

- L'accueil des familles au sein de notre commune
- La co-éducation
- La participation plus active des associations
- La communication entre les différents acteurs (école, services municipaux, parents, associations)

Quels sont les défis éducatifs (enjeux globaux, porteurs de sens, de valeurs...) que vous souhaitez relever sur votre territoire pour les 3 ans à venir ?

- Proposer une place pour chaque enfant, au sein de notre communauté, dans le respect de ses spécificités.
- Développer la citoyenneté de chaque enfant en favorisant et renforçant le vivre ensemble et la coopération, en formant aux enjeux de développement durable et de la responsabilité sociétale.



[retour sommaire](#)

III. Objectifs du PEdT 2022-2025 :

La précédente génération de PEdT (2015-2022) reposait sur des projets incluant un très grand nombre d'objectifs et d'actions. Cette richesse des actions incluses dans le projet a rendu complexes le pilotage du projet et son évaluation.

Il est à présent conseillé aux élus et aux techniciens qui coordonnent les PEdT de cibler davantage les objectifs et les actions. Ce ciblage pourrait par exemple reposer sur cinq points :

1. limiter le nombre d'objectifs et actions (pour faciliter le pilotage et l'évaluation)
2. choisir des objectifs et actions qui répondent réellement à des besoins/problématiques constatés sur le terrain (renforcer la pertinence du projet et sa cohérence, éviter de lister toutes les actions éducatives du territoire)
3. faire en sorte que tous les acteurs éducatifs impliqués se sentent concernés par l'un ou l'autre des objectifs (le cas échéant, ne pas hésiter à choisir un objectif qui porte sur le partenariat entre les acteurs éducatifs ou sur les modalités de gouvernance du PEdT...)
4. prévoir les modalités d'évaluation (critères et indicateurs) du projet dès la phase d'écriture du projet (cela permet de se mettre d'accord sur le projet et de vérifier que le projet est réalisable)
5. évaluer tout au long du projet (inclure un court temps d'évaluation lors de chaque réunion du comité de pilotage : cela permet un réel pilotage du projet au fur et à mesure du déroulement de celui-ci)

A. Une référence commune : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

Pour permettre **un dialogue plus structuré entre le temps scolaire et le hors temps scolaire**, il peut être pertinent d'utiliser le même référent. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture peut être cet outil commun.

Le socle commun vise à :

- ouvrir à la connaissance, former le jugement et le sens critique,
- fournir une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs permettant de vivre dans une société tolérante,
- favoriser le développement de la personne, en adéquation avec le monde environnant,
- développer les capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action,
- accompagner et favoriser le développement physique de l'élève,
- donner à chaque jeune les moyens de s'engager dans des activités scolaires, mais aussi de conquérir son autonomie et d'exercer progressivement son statut de citoyen responsable. *Source : service-public.fr*

Les programmes scolaires, de 6 à 16 ans, s'appuient sur le socle commun. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (école, etc.), mais également à l'éducation non-formelle (accueils périscolaires, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, associations d'éducation populaire, associations socioculturelles, artistiques, sportives, etc.).

LES CINQ DOMAINES DU SOCLE COMMUN

Code de l'Éducation - « Art. D. 122 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- **1° les langages pour penser et communiquer** : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
- **2° les méthodes et outils pour apprendre** : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;
- **3° la formation de la personne et du citoyen** : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- **4° les systèmes naturels et les systèmes techniques** : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- **5° les représentations du monde et l'activité humaine** : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

Pour de plus amples informations : <http://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html>

B. Tableau de synthèse du projet : (à compléter en concertation avec les membres du comité de pilotage)

Pour compléter ce tableau, il est utile de : - s'appuyer sur les **défis éducatifs** que vous avez identifiés et se référer à l'auto-évaluation que vous avez menée au 1^{er} trimestre 2022
- s'appuyer sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Lorsque l'un des objectifs choisis est centré sur le partenariat des acteurs éducatifs plutôt que sur les apprentissages des enfants, ou lorsque l'objectif concerne des enfants de moins de 6 ans ou des jeunes de plus de 16 ans, il n'est pas nécessaire de compléter la première colonne.

Domaines du socle commun	Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2025 (en réponse aux constats de la colonne « constats en 2022 », si possible détailler en indicateurs...)
La formation de la personne et du citoyen	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits toujours trop fréquents entre enfants - Des enfants qui ne connaissent pas les règles ou qui ne les appliquent pas. - Grands nombres de conflits gérés par les équipes enseignantes et d'animation. - Manque d'autonomie des enfants - Des parents qui questionnent le climat scolaire et périscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer tous les partenaires éducatifs dans les règles de vie de l'enfant et du jeune sur le territoire - Harmoniser les pratiques - Développer l'autonomie de l'enfant et du jeune dans la gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des groupes de travail constitués d'enseignants, d'animateurs et de parents volontaires pour construire les règles communes du bien vivre ensemble au sein et autour de l'école - Former et informer les familles pour les accompagner dans une meilleure parentalité - Permettre aux jeunes de créer leurs propres projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure gestion des conflits par les enfants Objectif : Zéro conflit de nature physique. - Meilleure connaissance des règles par les enfants Objectif : 100% des enfants. - Meilleure cohérence entre animateurs / enseignants / parents / intervenants associatifs - Hausse du nombre de projets en commun entre enseignants et animateurs. Objectif : 1 projet par trimestre - Implication plus forte des parents Objectif : participation d'au moins trois parents par an - Climat du réseau éducatif apaisé
Domaines du socle commun	Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2025 (en réponse aux constats de la colonne « constats en 2022 », si possible détailler en indicateurs...)
La formation de la personne et du citoyen	<ul style="list-style-type: none"> - Une communauté éducative à préserver : écoles, ALAE, parents, associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le vivre ensemble et le respect - Favoriser les échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les projets intergénérationnels - Améliorer les outils de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux actions annuelles avec les aînés (lecture et participation à la cantine) - Création d'un évènement impliquant tous les acteurs éducatifs et les enfants. - Organiser deux réunions publiques en lien avec les différents projets

	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement croissant des jeunes au sein du CMJ 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'implication de tous les jeunes sur le territoire - Amélioration de la connaissance de la citoyenneté et des actes civiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des mini-projets en lien avec les enjeux actuels du DD-RS et en intégrant les différents acteurs. - Permettre aux jeunes d'être acteurs dans leurs loisirs (Associations) et dans leur citoyenneté (CMJ) 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des actions et projets réalisés par le CMJ. - Augmentation du nombre de nouveaux projets - Création d'un « espace de vie sociale »
--	--	---	--	---

[retour sommaire](#)

IV. Gouvernance : Le comité de pilotage et les instances de concertation autour du PEdT

1. Le comité de pilotage du PEdT

Au regard de votre précédent PEdT, avez-vous des idées/propositions pour rendre la gouvernance de votre PEdT 2022-2025 plus efficiente ?

oui non

Si oui, quelles sont-elles ?

Rencontres des commissions du COPIL plus fréquentes
Intégrer des enfants et des jeunes dans la réflexion via le conseil municipal des jeunes

Quels seront les membres de droit du comité de pilotage ?

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maire | <input checked="" type="checkbox"/> Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres élus | <input type="checkbox"/> Secrétaire de mairie |
| <input type="checkbox"/> DGS ou DGA | <input type="checkbox"/> Enfants et jeunes |
| <input checked="" type="checkbox"/> Représentants Parents d'élèves | <input type="checkbox"/> Enseignants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Directeur d'école | <input type="checkbox"/> /animateurs ALAE |
| <input checked="" type="checkbox"/> Directeur ALAE | <input type="checkbox"/> ATSEM |
| <input type="checkbox"/> Responsable de garderie | <input type="checkbox"/> Personnels d'entretien |
| <input type="checkbox"/> Personnels de restauration | <input type="checkbox"/> /animateurs ALSH |
| <input type="checkbox"/> Directeur de l'ALSH | <input type="checkbox"/> /animateurs ALSH |
| <input type="checkbox"/> Responsable petite enfance (Crèche, relais assistantes maternelles, etc.) | |
| <input type="checkbox"/> Principal du collège | <input type="checkbox"/> Professeurs du collège ou CPE |
| <input type="checkbox"/> Proviseur du lycée | <input type="checkbox"/> Professeurs du lycée ou CPE |
| <input type="checkbox"/> Responsable de l'espace jeunes | <input type="checkbox"/> Educateurs Spécialisés |
| <input type="checkbox"/> Coordonnateur du CLAS | <input type="checkbox"/> Intervenants du CLAS |
| <input type="checkbox"/> Coordonnateur de réussite éducative | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Associations sportives | <input checked="" type="checkbox"/> Associations socioculturelles |
| <input type="checkbox"/> Club des aînés (ou équivalent) | <input checked="" type="checkbox"/> Autres associations |
| <input type="checkbox"/> Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) rémunérés hors associations | |
| <input type="checkbox"/> Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) bénévoles à titre individuel | |
| <input type="checkbox"/> CCAS | <input type="checkbox"/> Centre social |
| <input type="checkbox"/> Responsable services techniques | <input checked="" type="checkbox"/> Responsable de bibliothèque ou médiathèque |
| <input type="checkbox"/> Médiateur | <input type="checkbox"/> Police municipale |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAF de Haute-Garonne | <input type="checkbox"/> DDCS de Haute-Garonne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale | |
| <input type="checkbox"/> Délégué Départemental de l'Education Nationale | |
| <input checked="" type="checkbox"/> autres : ...Structure municipale « intergénérationnelle »..... | |

Combien de fois se réunira le comité de pilotage, de façon formelle ?

- une fois par an deux fois par an trois fois par an
 une fois en trois ans deux fois en trois ans
 autres :

Qui déterminera l'ordre du jour du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maire | <input checked="" type="checkbox"/> Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires | |
| <input type="checkbox"/> Autres élus | <input type="checkbox"/> DGS ou DGA | |
| <input type="checkbox"/> Technicien qui coordonne le PEdT | <input type="checkbox"/> Directeur de l'école | <input checked="" type="checkbox"/> Directeur de l'ALAE |
| <input type="checkbox"/> Parents d'élèves | <input type="checkbox"/> Responsable garderie | <input type="checkbox"/> Secrétaire de Mairie |
| <input type="checkbox"/> autres : | | |

Qui prendra les décisions finales du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Maire | <input type="checkbox"/> Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires | |
| <input type="checkbox"/> Autres élus | <input type="checkbox"/> DGS ou DGA | |
| <input type="checkbox"/> Technicien qui coordonne le PEdT | <input type="checkbox"/> Directeur de l'école | <input type="checkbox"/> Directeur de l'ALAE |
| <input type="checkbox"/> Parents d'élèves | <input type="checkbox"/> Responsable garderie | <input type="checkbox"/> Secrétaire de Mairie |
| <input checked="" type="checkbox"/> autres : ...Conseil Municipal..... | | |

Mettez-vous en œuvre une ou des sous-commissions du comité de pilotage ? oui non

Si oui, sur quel thème ?

2 Les autres instances

Votre PEdT va-t-il s'articuler avec le PEdT d'un autre échelon territorial (PEdT intercommunal, par exemple)

- oui non

Si oui, précisez lequel et comment :

Existe-t-il un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse – signé avec la CAF) sur votre territoire ?

- oui non

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CEJ et celui du PEdT ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?

Existe-t-il un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – signé avec la CAF, l'Education Nationale et le Conseil Départemental) sur le même territoire que le PEdT ?

- oui non

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CLAS et celui du PEdT ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?

Existe-t-il des articulations entre le(s) conseil(s) d'école et le comité de pilotage du PEdT ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non

Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?

Dans les objectifs des réunions du conseil d'école :

- Références aux PEDT et à ses objectifs (rendre cet aspect encore plus lisible)
- Définition et mise en place des actions communes

Existe-t-il un Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISP) sur votre territoire ?

oui non

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CLSPD et celui du PEdT ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?

Existe-t-il une instance de veille éducative sur votre territoire ?

oui non

Des articulations existent-elles entre cette instance de veille éducative et le comité de pilotage du PEdT ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?

Existe-t-il un Contrat de Ville sur le même territoire que le PEdT ?

oui non

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du Contrat de Ville et celui du PEdT ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?

Existe-t-il un Conseil Municipal d'Enfants ou de Jeunes (CME/CMJ) sur le même territoire que le PEdT ?

oui non

Des articulations existent-elles entre le CME/CMJ et le comité de pilotage du PEdT ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ? et comment les améliorer ?

Des représentants du CMJ, récemment créé, devront faire partie du Comité de pilotage.

Avez-vous d'autres idées pour améliorer la participation des enfants et des jeunes à votre PEdT ?

[retour sommaire](#)



V. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE

ANNEXE 1

- un schéma de l'organisation d'une semaine type au 01/09/2022, faisant apparaître les horaires de classe, de restauration, les horaires de la garderie ou de l'ALAE, des APC, des NAP (le cas échéant), des transports scolaires, du CLAS, etc.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 - 8 h50	Accueil et ALAE	Accueil et ALAE	Accueil et ALAE	Accueil et ALAE	Accueil et ALAE
12 h 00 - 13 h45	Repas et ALAE	Repas et ALAE	12h-12h30 : ALAE	Repas et ALAE	Repas et ALAE
16 h 00 - 17 h 30	TAP	TAP		TAP	TAP
17 h 30 - 18 h 30	A.L.A.E.	A.L.A.E.		A.L.A.E.	A.L.A.E.

Fait à :

En date du :

Cachet et signature du/des maire/s et/ou du Président de l'EPCI :